

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIDI 17 Ventôse.

(Ere vulgaire)

Samedi 7 Mars 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n°. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 60 livres par an, de 32 livres pour six mois, et de 17 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)

On s'abonne aussi à cette Feuille, pour les Pays-Bas et pour la Hollande, chez le cit. HORGNIES, au Bureau de la Poste, à Bruxelles.

S U E D E.

De Stockholm, le 27 janvier.

Beaucoup d'étrangers, sur-tout des Hollandais, ont déposé chez nous de très-groses sommes : la diminution de l'entrée des marchandises étrangères, causée par l'édit contre le luxe; les sommes qui entrent actuellement dans le pays par les spéculations mercantiles & le cabotage; tout cela a fait un effet si favorable, que l'argent comptant est tombé de 30 jusqu'à 16 pour cent à l'avantage des billets de crédit. On croit généralement que le cours en tombera encore davantage.

L'empereur de Maroc s'est décidé à suivre le système des puissances coalisées contre la France. La régence d'Alger a suivi son exemple.

Tunis & Tripoli, en revanche, veulent rester attachés aux Français.

On écrit de Borghen, en Norwege, qu'un incendie effreux ayant éclaté dans cette ville, les équipages de quelques bâtimens de guerre français, qui sont mouillés dans ce port, sont accourus & ont prodigué leurs secours avec tant de zèle & de succès, qu'ils ont arrêté enfin les progrès de ce désastre : cependant un quart de la ville a été détruit par la fureur des flammes. Le gouvernement danois a fait faire des remerciemens aux intrépides Français qui ont exposé leurs jours dans cette circonstance. Suivant les détails reçus, un seul Français a péri dans les flammes, & quatre ont été grièvement blessés.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 12 février.

L'événement qui a interrompu les relations de l'Angleterre avec le continent par les Pays-Bas, & ensuite par la Hollande, empêche les nouvelles de Londres de nous arriver

régulièrement; mais nous nous faisons un devoir de recueillir celles qui parviennent sans ordre de date à mesure que nous les recevons. Voici des détails sur la motion de la paix faite par le duc de Bedford dans la séance du 27 janvier.

L'opinant prit la parole & dit :

« L'importance du sujet que je vais traiter pour le bonheur des nations, me fait réclamer l'attention, & sur-tout l'indulgence de la chambre. (Ici M. Bedford lit la motion portant que, quelque soit la forme d'un gouvernement qui domine en France, elle ne mettra aucun obstacle aux négociations, & même à la paix, lorsque cette paix ne blessera ni l'honneur, ni les intérêts, ni la sûreté de la Grande-Bretagne.) Il est tems, enfin, continue M. Bedford, de dissiper le prestige qui n'a que trop long-tems trompé mon pays. Le desir de conduire cette guerre *usque ad nesciam*, est une idée qui eût été proscrire dans les tems même les plus barbares, & sous la tyrannie féodale. Dans la motion que je présente aujourd'hui, il ne se trouve rien de contradictoire aux présentes déclarations de la chambre, & les ministres eux-mêmes ne peuvent pas objecter qu'elle tend à arrêter leurs efforts. On répète toujours que nous devons faire une paix durable; mais je demande ici, si l'on offre à la France une paix qui puisse s'allier avec son honneur & son intérêt, qui peut contester que cette paix une fois faite, ne sera pas aussi sûre, aussi stable que sous l'ancien gouvernement? L'on dit qu'il seroit déshonorant pour nous de faire les premières avances, & d'implorer, pour ainsi dire, la paix. Il faut avouer que si les nations s'attachoient à de telles vœtilles, la guerre deviendroit éternelle, & on ne jouiroit jamais, sur le globe entier, des douceurs de la paix.

Je soutiendrai que, dans la guerre actuelle, nous sommes les agresseurs. Les Français ont fait tous leurs efforts pour écarter tout ce qui pourroit être regardé de

notre part comme provocation. Le décret de fraternisation passa le 19 novembre 1792, & il fut déclaré unanimement, que la république française défendrait son gouvernement, & ne se mêlerait jamais de celui des autres. Le 119^e article de sa constitution porte aussi, que quoique la nation française soit l'alliée naturelle de tous les peuples libres, elle ne se mêlera jamais de leurs affaires intérieures. Danton, dans un de ses discours, développa les avantages de cet article, & ridiculisa ce petit nombre de patriotes, dont les vastes projets tendoient à révolutionner jusqu'à la Chine.

M. Bedford examine ensuite les diverses erreurs auxquelles paroissent ajouter foi différents membres de la chambre, entr'autres la crainte de voir introduire les principes du jacobinisme; mais, dit M. Bedford, quel est l'habitant de mon pays, qui, depuis la destruction de ce parti, destruction opérée d'après le désir de toute la nation française, ne repousseroit pas avec horreur un individu qui viendroit propager ces principes, & qui oseroit dire :

« Vous devez établir l'égalité parfaite, vous devez détruire le roi & les pairs & les communes ! » Que lui répondroit un bon anglais? il lui diroit : « Pourquoi quittez-vous un pays que vous aimez tant, & pourquoi abandonner la liberté dont vous jouissez? Rappelez-vous ce qu'elle vous coûte, vous avez perdu votre commerce, sacrifié votre sûreté particulière, vu monter sur l'échafaud vos plus fermes défenseurs, &c. » Je déclare, l'homme qui seroit assez fourbe pour nier que telle seroit la réponse d'un anglais libre, cet homme, dis-je, calomnieroit & mon pays & notre constitution.

Dans la session dernière, les alarmistes fondeoient leur crainte sur la faction jacobite, & sur cette monnaie française qu'ils craignoient de voir répandre pour ramener les principes de la faction jacobite; mais aujourd'hui ils sont détruits ces prestiges, & les ministres doivent savoir que les ressources de la France sont trop resserrées pour craindre que ses agens répandent de l'argent dans notre pays.

A présent que je crois avoir détruit tout sujet de crainte, je dois examiner sur quoi reposent nos espérances. Est-ce sur les nouveaux efforts de nos alliés? Mais quand même ces alliés resteroient toujours unis à la coalition, & qu'ils feroient de nouveaux efforts, il est encore très-douteux si nous pourrions obtenir quelques succès. Devons-nous compter sur le manque de ressources de la France? mais tous les ans nous avons la même espérance, & tous les ans nous nous en voyons déçus. Quant aux secours que nous devons attendre de la part des alliés, je dois encore observer que l'empereur & le roi de Prusse se sont déclarés pour la paix. Quand l'empereur, dans la diète de Ratisbonne, a voté, comme archiduc d'Autriche, il a opiné pour la paix; il a demandé seulement qu'on lui accordât le tems qu'il jugeroit convenable pour entrer en négociation. Reste à savoir si les six millions sterling que nous lui avons accordés pourront le faire changer d'opinion. Je crois d'ailleurs que les ressources ne manqueront pas à la France; dans un pays où l'on combat pour sa liberté & pour sa sûreté personnelle, chaque individu est prêt à faire le sacrifice de tout de qu'il possède. Ce ne sont pas les sentimens seulement des français, mais de tous les peuples qui se trouvent en pareilles circonstances.

M. Bedford compare ensuite la population de la France à celle des autres puissances. Suivant son calcul, la France

forme un septième de la population de l'Europe; mais le moyen des puissances neutres & des pays conquis, il soutient que la population de la France surpasse celle des puissances coalisées. Ensuite, il continue ainsi: on dit que la guerre actuelle est entreprise pour le ciel & l'humanité. Quant à moi, je ne crois pas que cette guerre soit avouée par l'humanité. Si jamais elle eût pu avoir ce titre, c'étoit lorsqu'il s'agissoit de sauver l'infortuné monarque de France quoique dans le fait notre entreprise n'a fait qu'accélérer sa mort. Nos efforts ont sans doute beaucoup contribué à établir le régime de la terreur dans ce pays, & sans doute notre ministère a beaucoup de part aux malheurs qui y sont arrivés. Lorsque nous avons perdu 50 mille hommes, ils viennent nous dire que le comité de salut public ne peut avoir de consistance, parce qu'il se renouvelle par quart tous les mois. C'est comme si on prétendoit qu'un changement de ministres dans un gouvernement pouvoit être nuisible. Lors du changement qui vient de s'opérer en France, ils se sont réjouis de voir triompher le modérantisme; mais leur joie n'avoit pas pour motif l'humanité, ni le désir de voir cesser les meurtres & les massacres; ils pensoient qu'un régime doux ayant succédé au système de terreur, il seroit bien plus facile de détruire leurs adversaires & de pénétrer en France. Je conviens que les crimes des français sont nombreux, mais je m'appelle aux honorables membres, & je leur demande si c'est nous à appliquer le châtement, ou si ce n'est pas plutôt la cause du ciel. On disoit que la tyrannie sous laquelle le peuple français avoit gémi, le conduisoit naturellement au royalisme; cependant nous avons vu l'effet contraire. Lors de nos succès sur les frontières du Nord, en Alsace, dans Toulon, nous avons vu un seul français, voisin du pays que nous occupons, venir demander la protection des alliés! Vous avez vu Dumouriez, après avoir sauvé son pays, abandonner la cause de la liberté, & ne faire déserter avec lui qu'un seul régiment de ligne. Vous avez vu plusieurs de leurs généraux monter à l'échafaud, & les troupes conserver le même enthousiasme. Quant à moi, je le déclare ici, quoique je ne me sois pas opposé au subsidé, je m'oppose à toute idée de continuation de guerre; si je ne me conduisois pas ainsi, je croirois tremper mes mains dans le sang que le ministère fait verser; mais si la France refuse tout accommodement, il sera naturel de penser qu'elle médite d'attaquer notre pays, & alors nous devons défendre notre liberté dans notre propre pays, & nous opposer à tout envahissement, & je suis bien sûr qu'il n'y auroit pas un seul habitant qui ne versât avec plaisir jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la défense de notre pays.

(La suite à demain.)

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 11 ventôse (1^{er} mars, v. st.)

L'armée de Sambre & Meuse, commandée par le général Jourdan, profitant des avantages de la prise d'Emmerin & de sa position avantageuse sur le Bas-Rhin, vient de passer ce fleuve, & l'aile gauche de cette armée s'est réunie à l'aile droite de celle du Nord. Cette jonction est sans contredit une des manœuvres militaires les plus habiles de cette campagne, & elle doit assurer de nouveaux succès aux républicains, pour les opérations ultérieures contre les armées coalisées, en même-tems qu'elle présente un front redoutable & imposant, qui s'étend depuis

Coblentz jusqu'aux extrémités des Provinces-Unies. Tous les efforts de l'ennemi pour le rompre, s'il osoit le tenter, deviendroient sans doute superflus par la bonté des positions occupées par les François, qui d'ailleurs ne sont nullement disposés à la guerre défensive, mais au contraire à pousser leurs opérations avec une nouvelle vigueur. Déjà l'armée du Nord marche en avant & pousse les troupes alliées au-delà de la rivière d'Emz, pendant que celle de Sambre & Meuse dirige ses pas vers celle de la Lippe, en nettoyant le pays qu'elle parcourt des débris des troupes coalisées qui s'y trouvoient encore. La ville de Rées, au-dessus d'Emmerick, est déjà au pouvoir des François.

Des lettres de Cologne marquent que plusieurs émigrés ayant trouvé moyen de repasser le Rhin pour rentrer dans leurs foyers, font une peinture à-la-fois touchante & affreuse de la situation des habitans de toute la rive droite de ce fleuve, qui sont dans un dénûment absolu de vivres, les armées alliées ayant consommé toutes leurs subsistances ordinaires. Tous les objets de première nécessité sont montés au quadruple de leur valeur intrinsèque, & encore est-il très-difficile à ce prix exorbitant de se procurer du pain & de la viande. Suivant les mêmes rapports, des corps considérables de troupes autrichiennes se portent en toute diligence vers le Haut-Rhin, & c'est ce qui avoit donné lieu aux mouvemens dans les cantonnemens ennemis, dont nous avons parlé précédemment. Tous les pontons qui se trouvoient à Limbourg-sur-Lahn ont été transférés sur la rive du Rhin, à-peu-près vis-à-vis Coblentz.

L'on infère de ces préparatifs & des dispositions des généraux autrichiens, que leur projet est de faire les tentatives les plus vigoureuses pour secourir Luxembourg, qu'ils supposent avec fondement être réduit aux dernières extrémités.

Les mêmes lettres de Cologne ajoutent que toute la partie subalterne du gouvernement des Pays-Bas vient d'être supprimée. Cette mesure d'économie étoit d'autant plus urgente, que les finances de l'empereur sont fort délabrées.

L'on continue à faire des coupes énormes des plus beaux arbres dans les vastes forêts de la Belgique; une multitude de charriots sont occupés continuellement à leur transport dans la Flandre, d'où on les embarque ensuite pour les ports de France, où ils seront employés à la construction de la marine militaire.

A U R É D A C T E U R .

Le Voyageur et la Laitière.

J'étois allé voir Francklin à Passy : je le trouvai à l'extrémité de son jardin, tapi contre l'angle du mur qui devoit immédiatement au grand chemin. Je lui témoignai quelque étonnement : *J'écoute les passans*, me dit-il ; cela m'arrive assez souvent, et je n'y perds pas toujours mon tems. Il me cita à ce sujet quelques traits dont il a fait usage dans l'*Almanach du bon homme Richard*. J'ai mis quelquefois à profit cette leçon, & je ne m'en suis pas mal trouvé. Plus j'ai observé combien d'intérêts les grands & petits concouroient à troubler & à altérer la tranquillité dans presque toutes les bouches, plus j'ai reconnu que si l'on veut recueillir quelques paroles vraies, il faut

écouter ces êtres simples que la corruption générale n'a pas encore atteints, & qui, en parlant, ne cherchent ni à se montrer ni à se cacher. Voici la dernière épreuve que j'en ai faite :

J'allois, nonidi dernier, visiter mes pénates ruraux dans la vallée de Montmorency; j'étois à pied. Je rencontrai, au-dessus de St-Denis, une jeune fille montée sur une petite charrette, qui venoit de porter quelques denrées à Paris. Elle avoit 19 à 20 ans, avec toute la fraîcheur de cet âge & de la plus brillante santé. Je liai conversation avec elle, & je la trouvai aussi avisée & raisonnable que jolie. Je ne sais comment nous vinmes à parler du décret qui rend la liberté du culte; elle croyoit qu'il alloit lui rendre son curé, son église, ses cloches & ses grands-messes. Je lui expliquai à quoi se bornoit cette liberté. — C'est toujours bon, me dit-elle; nous aurons au moins quelqu'un qui pourra instruire nos jeunes gens de leurs devoirs; car, depuis qu'il n'y a plus de prône ni de messes, ils disent qu'il n'y a plus d'enfer; & se croient tout permis. Hier encore, me dit-elle, n'ai-je pas été obligée de donner un bon soufflet à mon plus jeune frere, qui s'est avisé de tutoyer notre ancien curé, un bon vicillard, à qui mon pere ne parle lui-même qu'avec respect, & qui ne nous parle jamais que pour nous recommander d'obéir à nos pere & mere, de bien travailler & d'avoir soin des pauvres? Après avoir loué cette aimable fille de ses bons sentimens, je l'interrogeai sur sa famille & son genre de vie. Voici le résultat de notre dialogue :

Je suis, me dit-elle, de Saint-Gratien; j'ai mon pere & ma mere, une sœur & trois freres, dont les deux aînés sont dans les armées. Nous avons trois arpens de terre à Loyer, & nous allons tous les jours vendre du lait à Paris. Je vais l'acheter dans les villages voisins, il me coûte 12 sols la pinte, & je le revends 25. — Combien en portez-vous ordinairement? — Environ 100 pintes. — Le commerce est bon. A 13 sols de bénéfice par pinte, cela feroit au moins 60 liv. de gain par jour. — Fort bien, mais calculez la dépense: ne faut-il pas un cheval qui s'use à ce métier-là, & dont la nourriture est bien chere? un boisseau d'avoine 6 livres, deux bottes de foin 2 liv. 10 sols, deux bottes de gerbes 15 sols, & le ferrage qui coûte jusqu'à 35 sols dans les fortes gelées; ajoutez à cela & l'entretien de la voiture, & le harnois, & la nourriture d'un âne; tous ces objets réunis étoient évalués à plus de 25 liv. par jour. A présent, ajouta la jeune laitière, calculez la dépense de la famille: nous mangeons dix livres de pain par jour; nous le faisons nous-mêmes; il nous revient à 20 sols la livre; & puis on ne vit pas seulement de pain; passe pour nous; mais mon pere & ma mere ne sont plus jeunes, ils se donnent beaucoup de mal, il leur faut de bonne soupe, un peu de viande, un peu de vin, & vous savez ce que cela coûte. Elle en vint à l'habillement: cette cotte rouge qui coûtoit autrefois 9 liv. m'en coûte 90; ce tablier au lieu de 10 liv. en vaut 55; la toile que je payois 40 sols je la paye 15 livres; enfin voilà des souliers qui m'ont coûté, sans les clous, 28 liv. En résumant tous ces calculs, je fus presque effrayé du résultat: c'est qu'une famille de campagne, sans autre industrie que celle de venir vendre du lait à Paris, gagnoit à cela plus de 20,000 liv. par an, & qu'en même tems un pareil revenu ne faisoit que procurer à cette famille laborieuse & économe, une subsistance honnête avec les moyens nécessaires pour le maintien de ce petit commerce.

Comme j'avois deux lieues à faire avec ma jeune compagne, je l'interrogeai ensuite sur l'emploi qu'elle faisoit de son tems. *Ah! le tems! le temps!* me dit-elle, *voilà ce qui est le plus cher et ce qui nous manque toujours.* Cela me rappella le mot du bonhomme Richard: vous avez bien raison de faire grand cas du tems, lui dis-je; *car la vie en est faite.* Cet adage lui plut beaucoup, ainsi que cet autre que la conversation amena ensuite: *Faute d'un clou, le fer du cheval se perd; faute d'un fer, le cheval se perd; et faute d'un cheval, le cavalier lui-même est perdu.*

En revenant sur l'emploi de sa journée, je trouvai tous ses instans si remplis par différens travaux, que je lui demandai quand elle dormoit. Dormir! me dit-elle, presque étonnée de la question; je n'en ai guères le tems. Je ne me couche jamais; mais je m'endors de tems en tems sur ma chaise, souvent sur ma charette; mais dieu pourvoit à tout; je me porte bien. J'étois si enchanté de tant de raison & de bons sentimens que j'aurois embrassé de bon cœur cette intéressante créature, si elle n'avoit pas été si jolie. Le moment de nous séparer étoit arrivé, je pris congé d'elle en lui citant encore cet adage du bonhomme Richard: *La faim regarde à la porte de l'homme laborieux; mais elle n'ose pas y entrer.*

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de BOURDON (de l'Oise).

Séance du 16 ventôse

Il y a eu, hier au soir, une séance extraordinaire pour nommer les membres qui devoient remplacer ceux qui sortoient du comité de sûreté générale: cette fois, il en est sorti six; quatre comme à l'ordinaire, & deux à raison de mission. Les représentans choisis pour les remplacer, sont Ysabcau, Pémartin, Calès, Gauthier (de l'Ain), Delecloi & Montmayou.

Le conseil de la République, à Berghen, en Norwege, fait passer à la convention la lettre qui lui été adressée par le peuple & les magistrats de cette ville, par laquelle ils le prient de témoigner leur vive reconnaissance à tous les Français composant l'équipage de l'escadre mouillée dans le port, pour le zèle avec lequel ils se sont portés à éteindre un incendie qui, sans leur secours, auroit consumé la ville de Berghen toute entière.

Le gouverneur a envoyé à l'équipage français, 5 barils de vin, comme un témoignage de la reconnaissance des habitans.

L'assemblée ordonne l'insertion au bulletin & le renvoi au comité de salut public de la lettre qu'on vient de lire.

Dentzel dénonce un jugement rendu par le tribunal révolutionnaire établi à Strasbourg par Saint-Just & Lebon.

Un nommé Leclerc avoit dénoncé le propriétaire de la maison dont il étoit locataire.

Voici ce que porte le jugement:

Le tribunal, après avoir annoncé qu'il juge révolutionnairement les prévenus comme aristocrates mais hors de la

loi, déclare le propriétaire de la maison & sa femme convaincus d'aristocratie, pour avoir, le lendemain de l'arrêté pris par Saint-Just contre les agioteurs & ceux qui ne voudroient pas vendre au maximum, refusé d'accepter au maximum le prix de leur loyer, & d'avoir exigé l'exécution du bail: leur fille a été également déclarée aristocrate; le pere, âgé de 80 ans, a été guillotiné le même jour; la famille, depuis, erre sans asyle; la maison a été rasée, & il en a coûté 30,000-livres à la nation pour les réparations qu'il a fallu faire aux maisons voisines ébranlées dans leurs fondemens & menaçant ruine.

Ce récit fait plusieurs fois frémir d'horreur l'assemblée & les tribuns.

On demande le renvoi au comité des secours, pour déterminer les indemnités dues à cette famille.

Baraillon pense que la maison devoit être rebâtie aux frais des juges.

Duroi excuse ces juges, parce que, dit-il, Saint-Just & Lebas, par leur tyrannie, avoient frappé de terreur tous les fonctionnaires publics.

André Dumont fait sentir qu'on pouvoit bien alors avoir peur; mais qu'il ne falloit pas pousser cette peur jusqu'à faire guillotiner les autres pour ne pas l'être soi-même; sans doute, dit-il, une pareille prudence ne trouvera pas de défenseurs dans la convention nationale. — Vifs applaudissemens.

Le tout est renvoyé aux comités de législation, de sûreté générale & des secours.

Le président lit une lettre qui lui est adressée par le général Lavaux, commandant par *interim* à Saint-Domingue; il annonce qu'il reste dans cette île une armée fidelle & quatre ports ouverts à la république, le Cap & le port de Paix dans le Nord, les Cayes dans le Midi, & Jacmel dans l'Ouest: il dit ensuite que pour les détails, la convention pourra ajouter une foi entière en ce que lui dira l'officier porteur de la lettre.

On observe qu'il faut renvoyer cet officier, pour donner les détails dont il est question, au comité de salut public.

Dufay demande qu'il soit admis à la barre.

Voulez-vous, dit un membre, que les Anglais sachent tout ce qu'il dira?

Dufay insiste pour qu'on entende cet officier, sans le laisser entrer dans les détails qui pourroient paroître dangereux à divulguer.

L'officier est introduit: il dit qu'il a été envoyé en France pour apporter les papiers des commissaires civils Southonax & Polverel, & qu'il est chargé, au nom de l'armée républicaine de la colonie, de jurer qu'elle restera jusqu'à la mort fidelle à la France.

Le serment dont la convention vient d'agréer l'hommage, dit Dufay, n'est pas de l'espece de ceux faits à Philadelphie. Je m'abstiens en ce moment de faire l'éloge de la brave armée républicaine qui a servi avec la plus grande distinction à Saint-Domingue; le comité de salut public s'empressera sans doute de lui rendre justice.

Il demande que l'officier qui vient de paroître à la barre se retire pardevant ce comité, pour remettre ses dépêches & rendre compte de sa mission. — Décreté.